

Mode d'emploi

A chaque étape du projet

Pendant l'élaboration du programme

- Spécifiez la volonté d'inscrire le projet dans la démarche de **développement durable**
- **Définissez vos exigences** en relation avec la charte

Pendant la consultation de la maîtrise d'œuvre

- Rappelez les exigences du projet
- Demandez des **compétences dans la construction bois**
- Demandez des **compétences dans la QEB**

Au niveau phase Concours ou APS

- **Évaluez** le respect des exigences de la charte
- Demandez le calcul du **volume de bois** qui sera consommé et l'**évaluation du niveau prévu**
- Demandez un système constructif **accessible aux essences régionales**
- Envisagez un calcul comparatif s'inspirant du coût global

Au niveau APD-DCE

- **Vérifiez** que toutes les données de l'APS sont respectées

Au niveau de la réalisation

- **Vérifiez** la tenue des engagements :
 - Quantité de bois utilisée en dm^3/m^2 SHON et mise jour à du **Volume bois** si besoin
 - Part bois régional en % du volume
 - Bois certifiés en %
 - Énergie bois en kW puissance installée

Fiches outils

- N°1 Contacts interprofessions bois
- N°2 Volume bois
- N°3 Ressource en bois
- N°4 Matériau bois
- N°5 Produits de finition
- N°6 Commande publique
- N°7 Bois approche régionale
- N°8 Performance énergétique
- N°9 Bois énergie, réseaux de chaleur
- N°10 Menuiseries
- N°11 Ameublement
- N°12 Approche coût global et énergie grise
- N°13 Synthèse réglementaire

Fiches construction

- N°1 Crèches
- N°2 Établissements scolaires
- N°3 Complexes sportifs
- N°4 Établissements culturels
- N°5 Bâtiments administratifs et tertiaires
- N°6 Logements individuels
- N°7 Logements collectifs
- N°8 Lieux de cultes
- N°9 Bâtiments industriels
- N°10 Ouvrages d'art

Méthodologie

DÉFINIR VOS EXIGENCES POUR LE PROJET

Respectez les engagements pris dans la charte Bois

- Définissez la quantité minimale de bois dans votre bâtiment : _____ dm^3/m^2 de SHON et donc le volume bois souhaité



- Précisez votre volonté d'utiliser du bois sain
 1. Demandez l'étude des possibilités d'utilisation de bois non traité si les exigences réglementaires le permettent
 2. Privilégiez les méthodes de traitement et de collage les plus respectueuses de l'environnement et de la santé
- Demandez du bois certifié PEFC, FSC ou équivalent
- Précisez votre volonté d'exclure les essences de bois menacées
- Précisez votre volonté de donner la possibilité de réponse à une offre de bois régional dans le respect des règles juridiques de non concurrence

Profitez des bonnes performances énergétiques du bois

- Demandez le respect de la RT 2012 (BBC) ou visez l'objectif RT 2020 (BEPOS)
- Demandez une solution constructive qui intègre le confort d'été
- Précisez la source éventuelle d'énergie :
 - Chaufferie Bois
 - Raccordement réseau de chaleur bois énergie
 - Autre énergie renouvelable

Autres exigences

- Définissez la visibilité du bois dans la construction :
 - > à l'intérieur apparent non apparent partiellement apparent
 - > à l'extérieur apparent non apparent partiellement apparent

- Choisissez du mobilier et des menuiseries en bois

Possibilités du bois, entreprises et prescripteurs

Pour cela, contactez l'Interprofession du bois de votre département

FICHES
OUTIL
2 & 12

FICHES
OUTIL
3 à 5

FICHES
OUTIL
6-7-13

FICHE
OUTIL
8

FICHE
OUTIL
9

FICHES
OUTIL
10 & 11

FICHE
OUTIL
1